



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## CST central du 28 septembre 2023

### Amendement SUPAP-FSU au point 3 sur la couverture prévoyance

#### Amendement 1 :

Remplacer le tableau de prise en charge par la Ville proposé au Conseil de Paris :

<b>Revenus brut</b>	Jusqu'à 1 650 euros	Jusqu'à 1 950 euros	Jusqu'à 2 250 euros	Jusqu'à 2 600 euros	Jusqu'à 3 000 euros	Au-delà de 3 000 euros
<b>Allocation prévoyance</b>	100%	23,50 euros	19 euros	16,50 euros	13,50 euros	11 euros

#### Par celui-ci :

<b>Revenus brut</b>	Jusqu'à 1 950 euros	Jusqu'à 2 250 euros	Jusqu'à 2 600 euros	Jusqu'à 3 000 euros	Au-delà de 3 000 euros
<b>Allocation prévoyance</b>	100%	23,50 euros	19 euros	16,50 euros	13,50 euros